

Pourquoi il faut maintenir l'obligation de vote

Comme toujours, il y a ceux qui râleront. Comprenons-les: le dimanche, ils ont foot. Ou *Téléfoot*. Ils doivent conduire leurs enfants au poney. Ou chez les scouts. Voire à la caté... Trouver du temps pour aller voter? Ce sera compliqué. Il faudra s'organiser, se dépêcher. Ou alors, ils choisiraient de décliner. Après tout, il paraît que l'on ne punit pas ceux qui ne se déplacent pas. Et puis, au fond, obliger les gens à voter, n'est-ce pas franchement dépassé? Voilà un refrain qui revient. De plus en plus même. Pourtant, l'obligation de voter est un bien particulièrement précieux. Et voici pourquoi.

Une obligation qui date de 1893

En Belgique, l'obligation de voter ne date pas d'hier. Ni même du siècle dernier. C'est en 1893 que le législateur a estimé nécessaire de contraindre les électeurs à se rendre aux urnes. C'est la même année que la Constituante remplace le suffrage censitaire par le suffrage universel (masculin) tempéré par vote plural ⁽¹⁾. Les deux événements sont liés. Catholiques et libéraux, alors les maîtres du jeu politique, craignent que cette modification du suffrage profite aux "extrémistes" – à l'époque, les socialistes. Ils pensent qu'en rendant le vote obligatoire, ils limiteront leurs pertes. Auguste Beernaert, le chef du gouvernement, ne s'en cachait pas: l'obligation se justifiait par le fait que "les modérés n'étaient pas naturellement enclins à prendre part à des élections, en sorte que les partis et candidats modérés gagneraient à ce qu'ils y soient légalement obligés". À côté de cet argument stratégique, un autre élément

joue: pour que les votes reflètent clairement la volonté de la Nation, il convient que tous les électeurs se déplacent. Dès lors, rien de tel que d'instaurer l'obligation.

Arguments contre

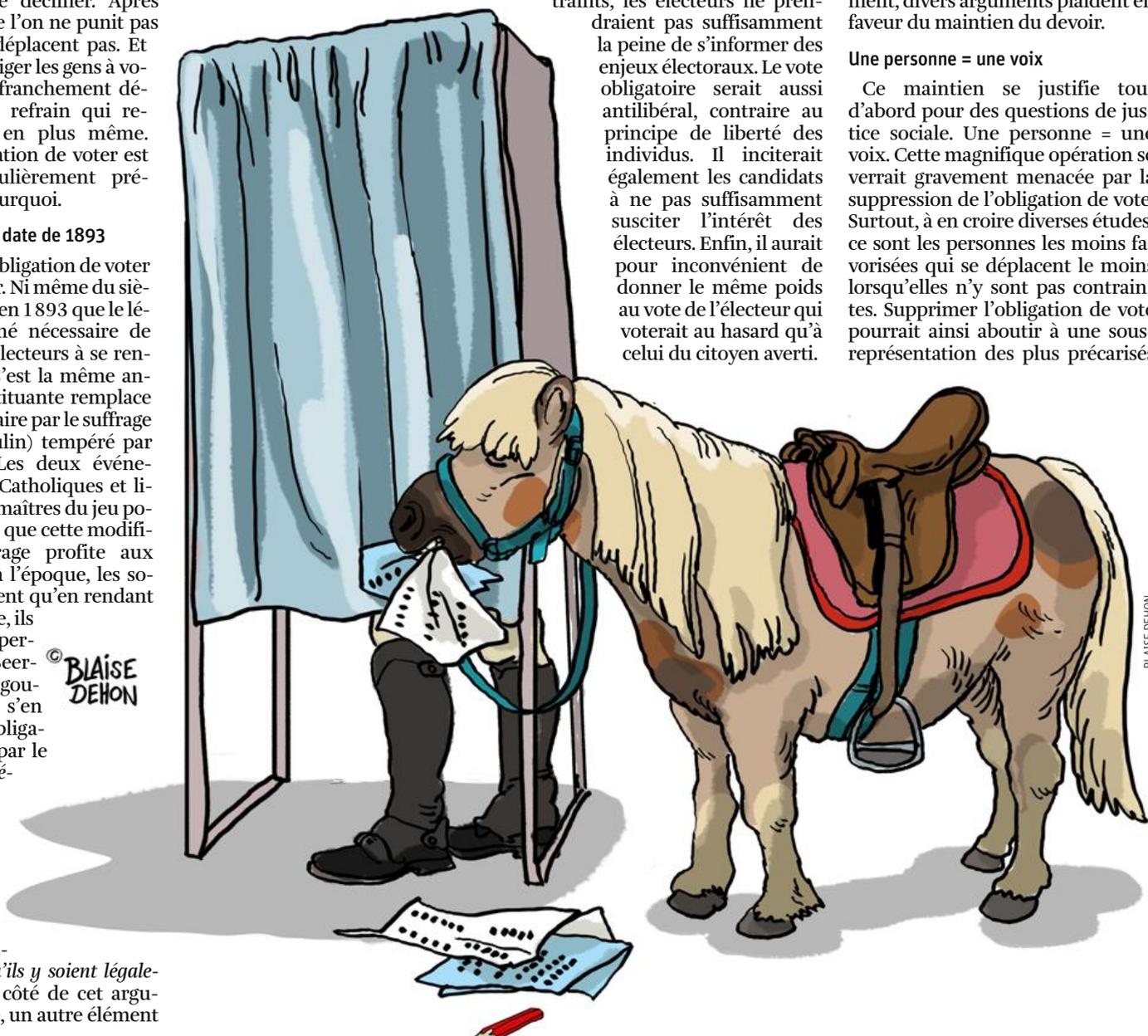
Les décennies ont passé, et l'obligation est restée. Elle fait

de la Belgique un cas très particulier: en Europe, seuls quelques autres États – le Luxembourg, la Grèce, la Bulgarie, Chypre, le Liechtenstein – ont instauré et maintenu cette obligation. Qui se voit toutefois régulièrement contestée. Pour ses opposants, le vote obligatoire serait infantilisant. Parce que contraints, les électeurs ne prendraient pas suffisamment la peine de s'informer des enjeux électoraux. Le vote obligatoire serait aussi antilibéral, contraire au principe de liberté des individus. Il inciterait également les candidats à ne pas suffisamment susciter l'intérêt des électeurs. Enfin, il aurait pour inconvénient de donner le même poids au vote de l'électeur qui voterait au hasard qu'à celui du citoyen averti.

Ces différents arguments sont sans doute bons à entendre, mais aucun d'eux ne nous semble décisif. Ils deviennent même carrément suspects lorsqu'ils sont invoqués par des partis qui, à en croire des sondages, auraient intérêt – électoralement parlant – à obtenir la suppression de l'obligation. Parallèlement, divers arguments plaident en faveur du maintien du devoir.

Une personne = une voix

Ce maintien se justifie tout d'abord pour des questions de justice sociale. Une personne = une voix. Cette magnifique opération se verrait gravement menacée par la suppression de l'obligation de vote. Surtout, à en croire diverses études, ce sont les personnes les moins favorisées qui se déplacent le moins lorsqu'elles n'y sont pas contraintes. Supprimer l'obligation de vote pourrait ainsi aboutir à une sous-représentation des plus précarisés





**Guy Cossée de Maulde
et Vincent Delcorps**

Centre Avec, association d'éducation permanente soutenue par les jésuites ⁽²⁾.

■ Ce n'est pas une pratique infantiliste mais une question de justice sociale: une personne = une voix. Voter, c'est aussi remplir un devoir: celui de contribuer à la bonne marche politique de la société dont je fais partie.

et, sans doute aussi, à une moindre prise en compte de leurs intérêts. En filigranes, un risque: celui d'en revenir, dans les faits, au suffrage censitaire d'antan. Et de fragiliser une société déjà suffisamment fracturée.

L'obligation de voter amoindrit-elle vraiment l'intérêt pour la politique? La thèse inverse se défend certainement! Être obligé de voter, c'est se voir rappeler l'importance de la chose publique. Et sa propre insertion dans la société. Évidemment, le simple envoi d'une convocation électorale ne suffit pas. Et à différents échelons, un travail de sensibilisation et de pédagogie est nécessaire. De ce point de vue, le maintien de l'obligation serait problématique s'il amenait un certain nombre d'acteurs à ne pas prendre leurs responsabilités. Pensons aux partis et aux candidats, bien sûr. Mais aussi à l'école, aux médias ou au tissu associatif. Pour maintenir une démocratie vivante, ces différents acteurs ont un rôle-clé à jouer.

Liberté – obligation

Au-delà, parmi les réalités qu'il met en lumière, le débat entre "anti" et "pro" révèle deux conceptions de la liberté. Pour les uns, la liberté de l'individu est de faire ce qui lui semble bon pour lui, pourvu que ceci n'empêche pas les autres de faire ce qui leur semble bon pour eux. Voter? Pourquoi pas? Si je veux. Et tant que je n'empêche – ni ne force – mon voisin de voter. Les tenants de la seconde conception considèrent que la liberté d'un individu ne peut se vivre que dans la société dans laquelle il est inséré. Et dont il bénéficie largement – pensons seulement à l'enseignement,

aux soins de santé ou à l'ordre public. Ainsi, la liberté n'est pas absence d'obligation: chacun a une responsabilité à l'égard de la société. Aller voter, c'est donc aussi remplir un devoir: celui de contribuer à la bonne marche politique de la société dont je fais partie.

À l'heure où d'aucuns dénoncent le fossé qui sépare politiques et citoyens, cette seconde conception mérite d'être défendue. En associant liberté et responsabilité, elle relie aussi l'individu à la collectivité, et participe à la construction d'une société plus soudée. Si l'obligation de vote n'est pas une formule magique, sans doute demeure-t-elle un instrument judicieux et précieux au service de notre démocratie.

Il restera donc à faire honneur à cet instrument, et à cette démocratie. Ce sera le 26 mai. Ce jour-là, nous vous invitons à voter. À droite, à gauche ou au centre. En compagnie de vos voisins, de vos enfants ou de parfaits inconnus. Allez aux urnes en voiture, à pied ou en poney. Mais allez-y. Et votez ⁽²⁾!

→ (1) Dans le système de vote censitaire, seuls les plus riches avaient droit de vote. Dans le système de suffrage universel tempéré par vote plural, tous les hommes pouvaient voter, mais certains d'entre eux (principalement les plus riches et les plus instruits) disposaient de voix supplémentaires.

→ (2) Sur le sujet, voir encore notre analyse "Obligation de voter: pratique infantiliste ou atout pour la démocratie?" sur www.centreavec.be

OPINION

Place à la Journée de la formation continue

■ Le rideau est tombé sur la Fête du travail, pourquoi ne lui donnerions-nous pas une connotation moderne?



Bob Vanstraelen

Area Vice President Benelux chez Salesforce

La Fête du travail est une journée un rien particulière. Ce jour-là, nous nous remémorons la lutte des travailleurs pour obtenir de meilleures conditions de travail. Aujourd'hui que ces acquis sont devenus une évidence, il est temps de donner un contenu nouveau à cette noble quête. Pourquoi ne donnerions-nous pas une autre connotation à la Fête du travail, par exemple en en faisant la Journée de la formation continue? Ce serait mettre le doigt sur une blessure bien plus actuelle. En l'occurrence, le manque de formation et de perfectionnement qui empêche tellement de travailleurs belges de tenir le rythme d'un contexte professionnel en mutation toujours plus accélérée.

L'apprentissage tout au long de la vie est essentiel pour préserver sa propre pertinence sur le marché du travail. À l'heure de la quatrième révolution industrielle et à la lumière de l'avènement de l'intelligence artificielle, les compétences numériques ne sont plus un luxe superflu. Les emplois actuels disparaissent ou se transforment. De nouveaux métiers voient le jour. L'enseignement est un moyen parmi d'autres pour convertir ces défis en opportunités.

Selon une enquête que nous avons nous-mêmes réalisée, de nombreux salariés belges craignent que leur formation scolaire ne les arme plus suffisamment pour le marché du travail de demain. Mais, pour les écoles et les universités, il est difficile d'anticiper les évolutions du marché du travail. Compte tenu du rythme auquel ce dernier évolue désormais, la date de péremption d'une formation, quelle qu'elle soit, est dépassée plus rapidement qu'elle ne l'a jamais été par le passé. Nous devons nous faire à l'idée que même les meilleures formations ne nous seront plus d'une réelle utilité que quelques années.

À l'heure où une technologie piaffe d'impatience d'évincer telle autre, il est plus qu'évident que nous devons nous former en continu, tout au long de notre carrière. Toutefois, une enquête européenne d'Eurostat révèle

que seulement 9,7% des Belges âgés de 25 à 64 ans s'adonnent à l'apprentissage tout au long de la vie. Un score qui place la Belgique parmi les pays les plus à la traîne en Europe. Les salariés eux-mêmes doivent se montrer ouverts à des formations complémentaires mais les employeurs, de leur côté, doivent leur en donner le temps, la latitude et les moyens nécessaires. En formant mieux leurs collaborateurs, ils améliorent leur indéfectibilité tout en renforçant la qualité de leurs propres produits ou services.

Un chef d'entreprise sagace n'attend pas que ses salariés viennent lui demander des formations pertinentes. L'apprentissage tout au long de la vie est une composante indispensable de l'ADN d'une société. Pensez par exemple à l'offre de formations en ligne, grâce auxquelles les salariés peuvent acquérir, en permanence, des compétences supplémentaires dans tous les domaines possibles et imaginables.

Par ailleurs, la Belgique, plus que d'autres pays, fait face à un autre obstacle. La majorité des Belges continuent en effet de préférer un environnement d'apprentissage traditionnel - un enseignant en tête de gondole et des élèves physiquement présents dans un local de classe - à des formules en ligne qui offrent pourtant nettement plus de flexibilité. Malheureusement, l'offre trop limitée ne donne actuellement guère de possibilités à un salarié de trouver une formation pertinente. Voilà pourquoi je propose, à chacun et chacune, ce même conseil: "Build it and they will come!" - emprunté sans vergogne au film *Field of Dreams* (*Jusqu'au bout du rêve*), classique cinématographique se déroulant dans le monde du baseball. Si vous fournissez une plate-forme d'apprentissage en ligne riche et conviviale, les salariés en trouveront rapidement le chemin et accueilleront la formation permanente avec enthousiasme. D'ici là, je vous souhaite déjà à tous et toutes une Journée de la formation continue bien méritée!

→ Titre et chapô sont de la rédaction.